

1^{er} CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE DE L'INDRE

SÉANCE PLÉNIÈRE du 27 juin 2023

Présents : voir feuilles d'émargement.

Excusés :

- collègue 1 formation PA

Mme GAUMENDY donne son pouvoir à un membre du même collègue

M. JOUOT

M. MARTINEZ qui a donné son pouvoir à Mme BRIALIX

- collègue 2 formation PA

M. SEMION

Mme PETOIN

- collègue 3 formation PA

Mme FERNANDEZ

Mme SCHOONENBERG

- collègue 1 formation PH

Mme FAVARD qui a donné son pouvoir à un membre du même collègue

Mme FOULATIER

- collègue 2 formation PH

M. CHAUVEAU qui a donné son pouvoir à un membre du même collègue

Mme GENEST

- collègue 3 formation PH

M. BONNET

- collègue 2 formation PA-PH

M. HARDY

- collègue 4 formation PA-PH

Mme LECAROUX

Ouverture de la séance par Madame Michèle Selleron, Conseillère départementale et Présidente de la Commission de l'action sociale et des solidarités humaines.

Le quorum n'étant pas atteint, il est demandé à l'assemblée si celle-ci est favorable pour maintenir la séance. L'assemblée accepte de poursuivre la séance à l'unanimité.

Mme Selleron lance l'ordre du jour de la réunion et donne la parole à Mme Brialix pour le premier point.

1. Présentation des sujets d'actualité du secteur « personnes âgées » par Madame Brialix, Vice-Présidente de la formation Personnes Agées et notamment la situation des EHPAD et par Madame Botton, Directrice de l'ASMAD notamment sur la réforme des services d'aide à domicile

Mme Brialix prend la parole afin d'exposer un état des lieux du contexte national de la situation du secteur gérontologique en établissement. Il est constaté que depuis la dernière séance plénière du CDCA, de nombreuses consultations ont été organisées par le gouvernement sans avancée probante. Les points abordés portent sur la réforme « Grand Age », le projet de Service Public Territorial de l'Autonomie (SPTA) dans lequel le gouvernement demande aux Conseils Départementaux d'être pilotes de ce nouveau service, la mission interministérielle sur le reste à charge en EHPAD en lien avec la suppression du crédit d'impôt remplaçant l'actuelle déduction d'impôt octroyée au titre des frais de dépendance, le Conseil National de la Refondation « Bien-Vieillir », les États Généraux de la maltraitance.

Un point de situation dans l'Indre est ensuite présenté par Mme Brialix : la situation des EHPAD de l'Indre inquiétante (manque de ressources humaines et les difficultés économiques), une concurrence préoccupante de certaines structures co locatives qui se développent sur le territoire associé à l'absence de médecins ne pouvant se rendre dans ces structures. Sur ce point Mme De Gouville précise le fonctionnement de ces colocations et notamment du modèle « Cette Famille » où les aidants sont en emploi direct des aidés et habitent ensemble. Cette organisation suppose des dérives et abus potentiels et de non-respect de la réglementation du travail. Des installations de ces résidences ont été annoncées un peu partout dans l'Indre mais ne sont toujours pas mises en œuvre.

Mme Brialix poursuit sur la mise en place de la campagne 2023-2024 des inspections et contrôles dans les établissements puis sur les Conseils de Vie Sociale et la représentation et l'engagement insuffisant des familles.

Le détail de la présentation de Mme Brialix est joint en annexe de ce compte-rendu.

Mme Botton prend la parole pour faire le point sur la situation du domicile et rappelle que les services d'aide à domicile sont en grande difficulté. Elle remercie le Département de l'Indre pour avoir mis en place la dotation qualité qui a permis de financer des actions pour améliorer les conditions de travail.

Mme Botton poursuit en présentant les difficultés actuelles des services d'aide à domicile :

- les évolutions du métier : depuis moins de 20 ans le métier est passé d'une prestation de ménage et d'aide à l'entretien du lieu de vie à de l'aide à la personne. Un accompagnement des équipes dans cette évolution du métier et des formations a été nécessaire. Elle rappelle que les services d'aide à domicile et de soins sont la clé de voûte des sorties d'hospitalisation. Elle déplore le manque de communication voir le mépris de certains services hospitaliers face aux services d'aide à domicile. Le domicile est le dernier maillon de la chaîne avant l'établissement : un travail est fait pour anticiper l'entrée en établissement afin qu'elle soit moins brutale même si non désirée dans la plupart des cas.

- le manque de personnel : les services d'aide à domicile sont contraints de refuser certaines prises en charge afin ne pas mettre en difficulté des personnes lorsque les services ne peuvent pas couvrir l'ensemble des besoins. L'avenant 43 a permis une augmentation des salaires, ce qui constitue une première reconnaissance du métier mais cela n'est pas suffisant. Madame Botton rappelle que le Département de l'Indre a soutenu les services pour compenser cette augmentation.

- la réforme des services d'aide à domicile : le projet de création des Services Autonomie à Domicile (SAD) a pour objectif de créer un service de coopération et de coordination entre les SAAD et les SSIAD.

- la santé économique des services : Mme Botton précise que le Département n'impose pas de tarification, les services d'aide à domicile sont libres d'appliquer leur tarif en concertation avec le Département. Une baisse d'activité est constatée de l'ordre de 10 % par rapport à l'année dernière associée à un manque de personnel pour l'été à venir.

- les spécificités du domicile : contrairement aux établissements dans lesquels il y a toujours une présence humaine qui peut s'assurer que la personne se porte bien, au domicile, une fois l'aide à domicile partie, certains événements dramatiques peuvent intervenir. Le besoin de personnel est donc primordial pour pouvoir assurer des passages réguliers.

Madame de Gouville prend la suite de Mme Botton pour exposer la réforme des services d'aide à domicile.

Elle débute par préciser les grandes orientations retenues par le Ministre des Solidarités de l'Autonomie et des Personnes handicapées en lien avec la réforme « Grand-Age » :

- le recrutement des professionnels,
- la simplification du financement de l'aide à domicile,
- une redéfinition du modèle économique des EHPAD.

Cette réforme est reportée au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024.

La transformation des SSIAD et des SAAD en Services Autonomie à Domicile (SAD) doit être effective avant le 31 décembre 2024. Les SSIAD n'existeront plus à terme et devront s'associer à un SAAD. La tarification des SSIAD sera également modifiée : le calcul dépendra du degré de dépendance de l'utilisateur ce qui ressemblera au forfait soin des EHPAD actuellement en vigueur. De plus, chaque SSIAD intervient sur un territoire géographique exclusif et défini lors de son autorisation et les SAAD peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire départemental. La réforme précise que les SSIAD et SAAD fusionnés devront tendre vers le même secteur géographique. Si les SAAD n'ont plus l'ensemble du périmètre départemental cela implique donc une réduction de leur zone d'intervention.

Le statut juridique pose également problème : dans l'Indre près de la moitié des SSIAD sont gérés par des structures publiques et la presque totalité des SAAD relèvent du secteur associatif (seul 1 SAAD privé lucratif dans l'Indre).

Cette nouvelle organisation est contradictoire avec la situation actuelle du secteur si chaque SAD devrait intervenir sur un secteur défini et si le service n'est pas en capacité d'intervenir, aucune autre solution ne pourra être apportée par un autre SAD puisque le secteur d'intervention de celui-ci ne le permettrait pas. D'après l'Agence Régionale de Santé, cette disposition permettra de résorber les zones blanches non couvertes par un SAAD.

Madame Selleron présente pour conclure la proposition de motion élaborée en bureau à l'assemblée plénière.

La motion est adoptée à l'unanimité par l'assemblée du CDCA.

La motion est jointe en annexe de ce compte-rendu.

2. Point sur les mesures de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) par Madame Rosa-Arsene

Mme Rosa-Arsene présente les 6 points défendus par le collectif constitué de l'Unapei, APF France, Unafam et FNATH lors d'une réclamation collective auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe en 2018 : l'accompagnement des proches et familles, réviser et revaloriser

la PCH, l'accessibilité, le droit à l'éducation pour tous, la santé et la protection sociale des familles (soutien aux aidants).

Les 10 engagements de la CNH sont présentés par Mme Rosa-Arsene et sont détaillés en pièce jointe de ce compte-rendu.

- 3. Présentation de l'activité du CDCA par Madame Brialix et notamment :**
 - création d'un groupe de travail sur « L'avenir des EHPAD, une adaptation indispensable »
 - création d'un groupe de travail en lien avec le Conseil Territorial de Santé (CTS) « La médicalisation des EHPAD »

Une présentation du groupe de travail « La médicalisation des EHPAD » sera effectuée auprès des membres du CTS.

La présentation détaillée de ces groupes de travail se trouve en pièce jointe de ce compte-rendu.

- 4. Rapport d'activité 2022 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de l'Habitat Inclusif et synthèse des actions menées par des membres de la Conférence des financeurs (CARSAT - MSA - AGIRC ARCCO – Département – commune du Poinçonnet)**

Le rapport d'activité 2022 de la Conférence des Financeurs de l'Indre est présenté par Mme de Gouville. Les partenaires de la Conférence des Financeurs ont également partagé leurs données de bilan pour la période.

Les éléments sont à consulter en annexe de ce compte-rendu.

- 5. Rapport d'activité 2022 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Le rapport d'activité 2022 est présenté par Mme de Gouville.

Il est à consulter en annexe de ce compte-rendu.

- 6. Rapport du Comité Départemental de l'école inclusive**

Le rapport d'activité est présenté par Mr Philippe, inspecteur de l'Éducation Nationale en charge du Service École Inclusive et de l'Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH).

Les objectifs de l'école inclusive sont rappelés : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte les singularités. Un état des lieux local est proposé.

La présentation de ce rapport est à consulter en annexe de ce compte-rendu.

- 7. Motion pour déléguer au bureau la responsabilité d'émettre un avis sur le Programme Régional de Santé 3 (PRS3)**

Madame Selleron présente le dernier point de cette séance qui concerne la consultation sur le PRS3. Le Département de l'Indre tout comme le CDCA sont des instances qui sont consultées pour émettre un avis sur ce document. Le Conseil Départemental de l'Indre en sa séance du 26 juin 2023 a émis un avis défavorable en précisant l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation spécifique de la population du département, de l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation de l'offre de santé du département de l'Indre, de l'absence qui en découle d'orientations et d'actions précises et quantifiées permettant de mesurer réellement l'implication de l'ARS dans la politique de santé publique dont elle revendique d'assurer le pilotage.

Madame de Gouville expose aux membres de l'assemblée le vote d'une motion permettant de déléguer aux membres du bureau le pouvoir de rendre un avis sur le PRS3 dans le cadre de cette consultation. Pour rappel, l'avis doit être transmis avant le 30 septembre 2023.

Madame Brialix précise que l'ensemble des membres du CDCA sont invités à transmettre au CLIC départemental via l'adresse mail : clic36@indre.fr leurs remarques sur le PRS3 et que les éléments seront repris par le bureau pour la rédaction de l'avis durant l'été.

Le PRS est consultable via ce lien : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/lancement-de-la-consultation-reglementaire-du-projet-regional-de-sante-2023-2028>

La motion de délégation aux membres du bureau le pouvoir de rendre un avis sur le PRS3 est adoptée à l'unanimité.

8. Présentation des Équipes Mobiles (EMG) du secteur gériatrique et du handicap

Les équipes mobiles gériatriques et du handicap sont présentés par Mme Lavogiez de la Délégation Départementale de l'ARS Centre-Val-de-Loire.

L'EMG Etre-Indre complète les éléments de l'ARS avec une présentation ciblée sur leurs actions. Ces présentations sont consultables en annexe de ce compte-rendu et la présentation de l'ARS sera diffusée sur les sites Senior36.fr et MDPH36.fr afin de compléter le panel d'informations déjà disponible pour le grand public.

Madame de Gouville présente l'application gratuite « Soliguide » portée par l'UDAF et financée par l'État, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole.

M. Biaunier, directeur de l'UDAF, précise que ce site permet de recenser l'ensemble des services et dispositifs présents sur le territoire grâce à la contribution volontaire des organismes qui sollicitent l'UDAF afin de pouvoir figurer sur Soliguide.

Actuellement, près de 2200 services sont recensés pour le département de l'Indre.

Les structures porteuses d'une EMG sont encouragées à faire une fiche de présentation et la transmettre à l'UDAF afin de compléter cette cartographie locale.

Pas de question.

La séance est levée.

Documents Annexes :

1. Présentation Mme Brialix
2. Présentation Mme Rosa-Arsene
3. Présentations des groupes de travail
4. Rapport d'activité 2022 de la CDF et synthèse des partenaires
5. Rapport d'activité 2022 du Département de l'Indre
6. Rapport d'activité 2022 de la MDPH
7. Rapport d'activité 2022 de l'école inclusive
8. Présentation des Equipes Mobiles Gériatriques du territoire et rapport d'activité de l'EMG Etre-Indre CDGI